

Barème d'honoraires pour l'immobilier résidentiel

Barème établi au 01/04/2025

Transaction

Montant du bien net vendeur	Honoraires	Commentaires
De 0 € à 50 000 €	10 %	Avec un minimum de 2 000 €
De 50 001 € à 200 000 €	7%	
De 200 001 € à 400 000 €	6%	
De 400 001 € à 700 000 €	5%	
De 700 001 € et au-delà	4%	

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précise dans le mandat.
- Honoraires maximum calculés sur le prix net vendeur en charge acquéreur ou sur le prix de vente en charge vendeur.
- Honoraires valables pour les mandats de vente et recherche.
- Dans le cas d'une délégation, les honoraires seront ceux du porteur du mandat.

Viager

Prix de vente	Honoraires TTC
En dessous de 300 000 €	8%
De 300 000 € à 700 000 €	7%
Au-delà de 700 000 €	6%

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Les honoraires sont calculés sur la valeur libre du bien.

Location (bail loi 89)

	Zone de location			Charge (par client)	
	non tendue	tendue	très tendue	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	250 €			✓	✗
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	✓	✓
État des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	✓	✓

- Les honoraires de location seront dus à la signature du contrat de bail pour les honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux pour l'EDL.
- **Les honoraires à la charge du locataire ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux du bailleur.**

Barème d'honoraires pour l'immobilier résidentiel

Barème établi au 01/04/2025

Gestion locative

	Équilibre	Sérénité
Honoraires de gestion locative ou gestion viagère	6,6%	8,4%

- Les % sont exprimés TTC sur la base des montants loyers TTC + charges.
- Détail des prestations en agence.

GLI

2,5 % TTC des loyers + charges

Location (bail code civil)

Honoraires location parking et box	500 € (250€ charges locataire + 250€ charges propriétaire)
Habitation (hors résidence principale)	30% du loyer annuel charges comprises (20% charge locataire et 10% charge bailleur)
Rédaction du bail	1 200 € TTC, charge preneur
État des lieux	350 € HT, charge preneur

État des lieux de sortie (ou état des lieux sur demande)

Appartements	Nb de pièces	Vide (en € TTC)	Supplément meublé (en € TTC)
	1	149 €	50 €
	2	199 €	70 €
	3	209 €	90 €
	4/5	229 €	110 €
	6/7	279 €	150 €
Maisons	1/2/3	249 €	90 €
	4/5	329 €	110 €
	6/7	399 €	150€

RDV non honoré : 60 € TTC

Barème des honoraires pour les locaux professionnels

Barème établi au 01/04/2025

Vente

Prix de vente	Tarif de référence
Inférieur à 299 999 € HT	7% HT
Compris entre 300 000 et 699 999 € HT	6% HT
Au-delà de 700 000 € HT	5% HT

Honoraires charges vendeur sauf convention contraire dans le mandat.

Cession de fonds de commerce ou de droit au bail

30% de la valeur locative annuelle (loyer annuel HT + 1/9 du droit au bail).

Avec un montant minimum d'honoraires de 5 000 € HT (hors frais administratifs, greffe, taxes et débours restant à la charge du preneur).

Location

30% du loyer HT et HC - 20% charges preneur - 10% charges bailleur.

Bail commercial - bail professionnel - bail dérogatoire.

Rédaction de bail : 1000 € HT, charge preneur

État des lieux : 350€ HT jusqu'à 150m², charge preneur

Gestion

7% HT soit sur toutes les sommes encaissées.

L'ensemble des frais de gestion est déductible de vos revenus fonciers.

TVA

Taux en vigueur au 01/01/2025 : 20%